

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre

UNIVERSITE FERHAT ABBAS SETIF 1
(Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion)

SISE : Site El Bez- Sétif 19000

Représentée par :

Le Recteur Mr DJENANE A.M.

Et

DIRECTION REGIONALE DU COMMERCE- SETIF

SISE :

Représentée par :

Le Directeur Régional Mr. Mustapha LARABA

Contexte général

Dans le cadre des préparatifs de la journée d'étude sur « la grande distribution », il a été convenu de créer un partenariat local entre l'université Ferhat Abbas et la Direction régionale du commerce de Sétif.

Exposé du motif ou nature des relations

L'université Ferhat Abbas et la Direction régionale souhaitent conjointement réussir les préparatifs et l'organisation de la journée d'étude sur « la grande distribution : évolution et perspective » qui aura lieu le 19 avril 2016 à l'auditorium Nait Belkacem sous le haut patronage de Monsieur le Ministre du Commerce.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les conditions de partenariat dans le cadre de cette journée.

ARTICLE 2 : Engagements des deux parties

a-) Engagements Université Ferhat Abbas :

- réservation de l'auditorium de l'université Ferhat Abbas, et des salles d'ateliers.
- participation du staff de la Faculté des Sciences Economiques dans l'encadrement et l'organisation.
- participation des professeurs et experts de l'université Ferhat Abbas dans l'animation des conférences.

b-) Engagements de la Direction Régionale :

- Insertion du logo de l'université Ferhat Abbas dans tous les supports de communication et de publicité de la journée d'étude.
- Libre accès des étudiants et enseignants de l'Université.
- La manifestation ne peut avoir aucun aspect lucratif.
- Engagement à faciliter la signature de conventions avec les partenaires économiques invités.

ARTICLE 3 : Suivi et bilan du partenariat

- Les partenaires se rencontreront à la clôture pour faire le point sur leur coopération effective. Ils établiront ensemble le contenu de convention cadre pour l'accueil de stagiaires de l'université Ferhat Abbas

Cette convention pourra faire l'objet d'avenants si nécessaire, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 4: Communication

L'université Ferhat Abbas et la Direction régionale s'engagent à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre de moyens de communication propres à chacun.

Dès lors que le partenariat présente un réel intérêt pour les deux parties, il pourra être identifié sur tout document (ou action), réalisé dans la cadre de la convention.

ARTICLE 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature ; elle est conclue pour une durée limitée (06 mois) et pourra être renouvelée par un avenant. Elle peut être dénoncée ou modifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 48 heures doit être respecté avant le terme de la convention. Aucune des parties ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas de résiliation anticipée.

ARTICLE 06 : Résiliation et règlement des litiges

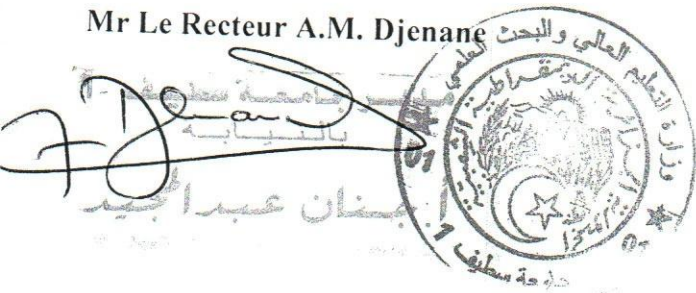
Sont réputés événements de force majeure ceux qui, imprévisibles et insurmontables, rendent impossible de façon absolue l'exécution du présent contrat. La partie invoquant la force majeure en informe l'autre partie dans les plus brefs délais.

Les parties s'engagent à essayer de résoudre à l'amiable les éventuels différents qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'application de la présente convention. Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant en vertu de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après injonction par lettre recommandée, assortie d'un délai, demeurée sans effet.

Fait en deux exemplaires originaux à Sétif, le 28 mars 2016

Pour l'université Ferhat Abbas

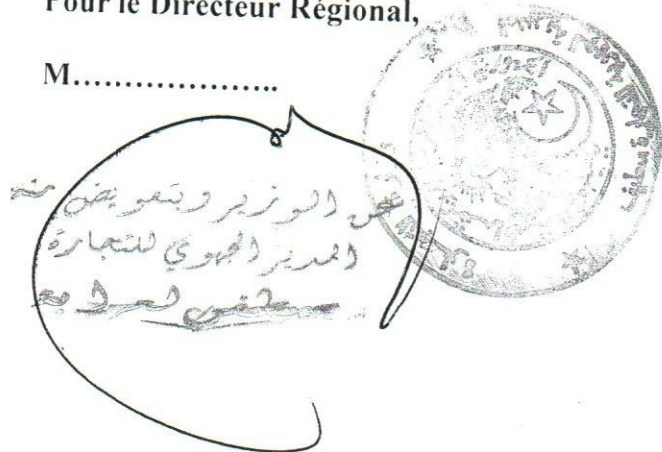
Mr Le Recteur A.M. Djenane



The signature of Mr. Le Recteur A.M. Djenane is written in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'وزارة التعليم العالي والبحث العلمي' (Ministry of Higher Education and Scientific Research) and 'جامعة فرحات عباس' (University of Ferhat Abbas) around a central emblem featuring a star and crescent.

Pour le Directeur Régional,

M.....



The signature of the Regional Director is written in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'وزارة التعليم العالي والبحث العلمي' (Ministry of Higher Education and Scientific Research) and 'جامعة فرحات عباس' (University of Ferhat Abbas) around a central emblem featuring a star and crescent. The signature is written in Arabic script.